

Du changement dans les démarches administratives : Cartes d'identité et passeports, c'est possible à Bellerive !

Désormais, la Ville de Bellerive offre la possibilité de prendre rendez-vous en ligne pour déposer un dossier de demande de passeport ou de carte d'identité. Cette nouveauté complète l'offre de services apportée aux administrés dans le cadre du guichet unique et fait suite au plan d'urgence mis en place en mai 2022, par la Ministre chargée des Collectivités territoriales, afin d'améliorer les délais de délivrance des titres d'identité.



5 étapes pour obtenir votre carte d'identité ou passeport :

- 1- **Faites votre pré-demande en ligne** sur le site de l'ANTS : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/faire-une-premiere-demande-de-carte-nationale-d-identite>
- 2- **Constituez votre dossier.**
Pour les demandes de carte d'identité et passeport il est impératif de fournir les documents suivants :
 - a. L'imprimé récapitulatif et le numéro de pré-demande (effectué sur le site de l'ANTS)
 - b. Photo d'identité récente et conforme aux normes non découpée
 - c. Justificatif de domicile et la photocopie
 - d. Carte d'identité ou passeport à renouveler et la photocopie
 - e. Une copie d'acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) sauf carte d'identité ou passeport périmés depuis – 5 ans
 - f. Pour les passeports un timbre fiscal : 86€ pour un majeur / 17€ pour un mineur entre 0 et 14 ans / 42€ pour un mineur entre 15 et 17 ans
- 3- **Prenez rendez-vous via** le site de de la Ville : <https://www.ville-bellerive-sur-allier.fr/e-administration/etat-civil/pieces-didentite/>
- 4- **Présentez-vous au rendez-vous en mairie** en vous munissant de l'imprimé de pré-demande de l'ANTS reçu sur votre boîte mail et de votre dossier complet.
- 5- **Retirez votre titre d'identité** dès que vous recevez un mail vous stipulant que votre titre d'identité est disponible en mairie. **(Sans rendez-vous du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30).**

Vous avez besoin d'aide ?

Si vous n'avez pas la possibilité de remplir le formulaire en ligne, des ordinateurs sont en libre-service dans le hall d'accueil de la Mairie.

Pour les bellerivoises et bellerivois, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous avec le CCAS de Bellerive au 04 70 58 43 80, habilité pour vous accompagner en toute confidentialité dans vos démarches en ligne.

Contact | Ville de Bellerive : 04.70.58.87.00